

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 23 janvier 2020

**portant commissionnement et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés
de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et
nature**

NOR : TREL2000382A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 23 janvier 2020, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
Corinne AMAND	DDTM 11 - Aude	Espaces et patrimoine naturels	Aude (11)
Morgane BOUVAROT	DREAL Corse	Espaces et patrimoine naturels	Corse
David BRUBALLA	PNV Parc national de la Vanoise	Eau, nature et sites	Parc national de la Vanoise et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc
Antonin CARO	DDCSPP 41 - Loir-et-Cher	Faune sauvage captive	Loir-Et-Cher (41)
Thibault COLL	DDT 31 - Haute-Garonne	Eau et pêche en eau douce	Haute-Garonne (31)
Benoît COURTADON	DDT 10 - Aube	Eau et pêche en eau douce	Aube (10)

Fabien DEVIDAL	PNV Parc national de la Vanoise	Eau, nature et sites	Parc national de la Vanoise et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc
Péio DOURISBOURE	PNV Parc national de la Vanoise	Eau, nature et sites	Parc national de la Vanoise et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc
Jean-David DUHAUDT	DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest	Environnement en mer	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle-Aquitaine)
Mathieu HAUDRECHY	DDT 79 - Deux-Sèvres	Eau, nature et sites	Deux-Sèvres (79)
Christine MIGNE	DDTM 44 - Loire-Atlantique	Environnement en mer	Loire-Atlantique (44)
Xavier NIVELEAU	DREAL Occitanie	Espaces et patrimoine naturels	Occitanie
Fabien PILLET	DDT 55 - Meuse	Espaces et patrimoine naturels	Meuse (55)
Magali PINTARD	DREAL Occitanie	Espaces et patrimoine naturels	Occitanie
Régine RENAUX	DDT 81 - Tarn	Eau et pêche en eau douce	Tarn (81)
Fabienne ROUSSET	DREAL Occitanie	Eau, nature et sites	Occitanie
Benoit VINCENT	DREAL Occitanie	Espaces et patrimoine naturels	Occitanie

*Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1° du II de l'article L.172-1 et au chapitre VIII du titre I du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du titre Ier du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV et au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives à la faune sauvage captive donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I et au titre I du livre IV du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du

titre Ier du livre II, aux titres II, III, VI et VII du livre III et au livre IV du code de l'environnement.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
Arnaud VESQUE	DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest	France	31/07/2017